

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux janvier à vingt heures, le Conseil Municipal sur convocation du dix-huit janvier s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence du Maire, John BILLARD.

Étaient présents : John BILLARD, Jean-Michel MOLLOT, Patricia ALAIZEAU, Marc BOUCEY, Marinette PELLERAY, JOVIGNOT Pierre, Sylvie CHAUMEAU, AUGIZEAU Yves, ROUVEROUX Pierre, Sylvie NAUD, Philippe CARCEL.

Conseillers en exercice : 11 Conseillers présents : 11

A l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 04 décembre 2020 ;
- 1. Délibération relative à des demandes de subventions pour travaux d'investissements 2021 concernant l'aménagement routier ;
- 2. Délibération relative à la signature d'une convention avec la CCEBEP concernant l'instruction des autorisations et actes liés à l'occupation des sols ;
- 3. Informations diverses ;
 - Point SIRP,
 - Point sur la campagne vaccinale contre le Covid,
- 4. Questions diverses.

Ouverture de la séance : 20H00

Désignation du secrétaire de Séance : Sylvie NAUD

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 04 décembre 2020.

DÉLIBÉRATION N° 2101-01

SIGNATURE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS DE LA CCEBEP POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS

Monsieur le Maire rappelle l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal lors du Conseil Communautaire du 14 décembre 2020. Le PLUi est effectif depuis le 15 janvier 2021, à cet effet, l'ensemble des actes d'urbanisme ne pourra plus être instruits par la Direction Départementale des Territoires (DDT).

La Communauté de Communes dotée d'un service instructeur propose de faire bénéficier à partir du 15 janvier 2021 les communes relevant du PLUi.

Possibilité de déléguer la compétence technique à ce service pour tous les actes d'urbanisme de la commune, tels que les certificats d'urbanisme (informatif et opérationnel), déclarations préalables et permis (de construire, d'aménager et de démolir).

Pour information, le montant de la rémunération de la mise à disposition de services à l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols par la Communauté de Communes au profit des communes est fixé à 2€/habitant DGF par an.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la mise à disposition du service ADS.

Voirie, sécurité routière : Mme SALIN, en charge de la direction des routes sur le département a adressé les devis concernant la mise en place d'un dos d'âne devant la mairie et la pose de 2 panneaux Stop à Monjardin et qui manquaient lors du précédent conseil municipal.

DÉLIBÉRATION N° 2101-02

INVESTISSEMENTS 2021

TRAVAUX AMENAGEMENT ROUTIER ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

M le maire présente et soumet au conseil les devis fournis par les services ELI du Conseil Départemental concernant un dispositif de ralentissement routier devant la mairie (RD 128) et la pose de deux panneaux Stop au croisement de la route de Monjardin et de la route de l'église.

Pour financer ces projets, Monsieur le Maire propose les plans de financement suivants :

Pose d'un dos d'âne et aménagements devant la mairie : devis d'Eure-et-Loir Ingénierie du 04/01/2021 d'un montant de 14 865,91 € HT

- FDI (30 %) : 4 459,77 €
- DETR (20 %) : 2 973,18 €
- DSIL (30 %) : 4 459,77 €
- Autofinancement : 2 973,19 €

Pose de deux panneaux Stop à Monjardin : devis d'Eure-et-Loir Ingénierie du 05/01/2021 d'un montant de 2 149,50 € HT

- FDI (30 %) : 644,85 €
- DETR (20 %) : 429,90 €
- DSIL (30 %) : 644,85 €
- Autofinancement : 429,90 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter les devis d'Eure-et-Loir Ingénierie liés aux projets. Autorise M le Maire à faire les demandes de subventions et signer tous les documents relatifs à ces projets et dossiers.

Informations diverses :

- Yves Augizeau, Président du SIRP, remercie chaleureusement Marinette Pelleray, pour avoir remplacé au pied levé un agent absent à l'école.

- **Point situation SIRP Pontgouin / Le Favril** : un rendez-vous a eu lieu en Préfecture le 19/01/2021 en présence de M Augizeau, Mme Mourant-Périno, M Friesse et M le Maire. L'objectif de ce rendez-vous étant pour la préfecture de faire un retour sur les modifications des statuts suite à la demande de la Municipalité de Pontgouin de se retirer du Syndicat scolaire. Il avait été convenu (conformément à la loi) que dans la période de six mois suivant la demande, qu'un accord soit trouvé en adaptant les statuts notamment par l'adoption d'un nombre de membres Gonipontins supérieurs au nombre de membres Favriolois. Passé ce délai, sans accord des communes, la dissolution serait instruite dès lors que le conseil municipal de Pontgouin confirmait sa volonté de mettre fin au syndicat. Les modifications des statuts débattus et votés lors du conseil syndical du 27 novembre comportent dans les articles 6 et 7 des dispositions non conformes au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). L'article 6 des statuts précisait que les maires étaient statutairement membres du syndicat, or l'article L.2122-7 dispose que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. En effet, l'idée était, dans un esprit de parité des communes, d'inscrire dans les statuts que les maires soient membres de droit. Mais ceci est illégal aux yeux de la loi. Dans son Article 7 des statuts, les membres avaient convenu (sur proposition de M le Maire) d'inscrire une juste répartition de l'exécutif en veillant à ce que la Présidence et la vice-Présidence soit répartis entre les deux communes, mais là aussi, ce n'est pas conforme aux articles L.5211-1 et L.2122-7 du CGCT. M le Secrétaire Général de la Préfecture a bien identifié l'intention du Conseil Syndical de permettre une équité de représentation, mais cela n'est pas légal. Pour autant, M le Maire indique, avec regret, qu'il doute de la volonté des élus de Pontgouin à vouloir trouver un compromis pour maintenir ce syndicat.

- M le Maire fait part des remerciements pour le colis de Noël de M Debril, M et Mme Brigand et M Jean-Pierre Naud pour la qualité des produits locaux offerts.

- M le Maire fait part de l'excellent accueil des enfants ayant reçu un livre personnalisé ou des chocolats, qu'il a apporté avec Mme Alaizeau avant Noël, et partage les remerciements touchant et chaleureux reçus d'une maman devant la fascination de sa fille à la lecture du livre.

Questions diverses :

- M Pierre Jovignot, en charge de la mise en place de la plateforme de commande en ligne de produits locaux via local.ht/le-relais-du-favril/. Il informe qu'à ce jour, 11 producteurs locaux sont inscrits sur le site. C'est un bon début, qu'il faut continuer à soutenir en passant commande pour favoriser le marché local. M le Maire le remercie de son implication, notamment en allant rencontrer tous les producteurs à vélo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22H00

Le Maire
John BILLARD

Le Secrétaire
Sylvie NAUD